

Abandon du socle commun de compétences

FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 40 - email : fnecfp@fo-fnecfp.fr

Lors même que plusieurs organisations (SGEN-CFDT, UNSA, FCPE...), dans une lettre ouverte au Ministre de l'Éducation, souhaitent que le socle commun devienne « dans les faits à la fois l'objectif et le support d'une scolarité obligatoire continue », la FNEC-FP FO souligne les dangers et le caractère néfaste de ce dispositif.

Adossé, à l'origine, aux programmes, le socle commun s'est progressivement transformé en obstacle à la transmission du savoir, en substituant aux connaissances disciplinaires un ensemble de « compétences » floues et difficilement évaluables. C'est dans ce contexte qu'ont été introduits les livrets de compétences, unanimement rejetés par les professeurs et que se met en place la globalisation des horaires de langues vivantes. Associées au dispositif ECLAIR et à la généralisation de l'autonomie de l'établissement, à la volonté de promouvoir la bivalence, voire la polyvalence au collège, ces mesures constituent le premier acte de l'instauration d'une prétendue « Ecole du socle », que le gouvernement précédent a tenté de mettre en place sournoisement et sans aucune négociation.

Les personnels sont inquiets et rejettent ces évolutions, dans la mesure où elles impliquent une remise en cause du statut, une dégradation importante de leurs conditions de travail, une destruction de leur liberté pédagogique, une dénaturation de leur mission, une mise à mal des programmes nationaux. Sous prétexte « d'assouplir la gestion des personnels en généralisant les échanges d'enseignants entre le premier et le second degré », ce sont toutes les garanties des personnels qui sont menacées.

Au-delà, il est parfaitement clair que l'« Ecole du socle » constitue la première étape de la mise en place d'une « Ecole fondamentale », destinée à transformer progressivement le collège en cycle terminal de l'enseignement primaire et donc, à « déconstruire » progressivement l'ensemble du système scolaire français à tous les échelons et niveaux de cette institution. Cette évolution ne pourrait qu'induire une nouvelle étape dans la dénaturation du lycée, par le biais d'une réduction constante des heures d'enseignement ainsi que l'introduction du CCF et du contrôle continu au baccalauréat. La référence permanente aux compétences, associée à l'« enseignement tout au long de la vie », répond à l'objectif unique de fournir à l'économie une main d'œuvre flexible et immédiatement exploitable, en l'absence de qualification nationale reconnue.

En vérité, à l'instar de la réforme du lycée tout comme de la maîtrise, l'instauration du socle de compétences n'a d'autre finalité que la réalisation d'importantes économies de postes dans un contexte d'austérité. La baisse des exigences, (suppression des redoublements), la baisse des horaires disciplinaires et la mise en cause du statut des personnels (pluridisciplinarité, augmentation des obligations de service), ne manqueront pas, une fois actées, de constituer l'outil d'une nouvelle phase d'austérité dans l'Éducation Nationale.

C'est pourquoi la FNEC-FP FO demande l'abandon du socle de compétences, le rétablissement des horaires disciplinaires sacrifiés, la restitution des postes supprimés et le respect intégral du statut des personnels de l'Éducation Nationale.